

EXTRAIT DELIBERATION N°3
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALENCOGNE

Nombre d'élus en exercice : 12

Présents : 11

Date de convocation : 16/11/2017

Date d'affichage : 16/11/2017

Suffrages exprimés : 11

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstentions : 0

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le 24 novembre, à vingt heures, s'est réuni Salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Valencogne, sous la Présidence de Monsieur Julien VENTURA, Maire.

Étaient présents : Christine BARRAL, Alain BUISSON, Aurore CAILLOUET, Jacky DEGOUD, Daniel DEPARDON, Fatima EMIN, Sylvie FAVIER, Jean-Michel FERRUIT, Olivier GANDY, Gilbert GUINET, Julien VENTURA,

Étaient absents excusés : Lydie COMTE-FLORET,

Secrétaire de séance : Fatima EMIN

TARIFS 2018

Le maire rappelle au conseil les tarifs publics en cours et demande de se positionner sur une éventuelle augmentation de ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** une augmentation des tarifs publics, à l'exception des tarifs des concessions du cimetière du columbarium comme indiqués dans les tableaux ci-dessous.

<u>CIMETIERE</u>	<u>TARIFS</u>
Les 2 m ² 50	200.00 € pour une durée de 50 ans
Les 5 m ²	300.00 € pour une durée de 50 ans

<u>COLUMBARIUM</u>	<u>Tarif</u>	<u>durée</u>
La case	500 €	50 ans
La case	300 €	30 ans

<u>SALLE DES FETES</u>	<u>TARIFS WEEK END</u>
Associations Communales	150 €
Associations de la Communauté de Communes	300 €
Particuliers de la Commune	350 €
Associations et particuliers extérieurs	700 €
Assemblée générale associations communales	Gratuit
Assemblée générale associations extérieures	100 €
Buvette extérieure seule	80 €
Arrhes de réservation	60 €

- **Maintien** la gratuité pour la location de la salle des fêtes accordée à chaque association de la commune lors de sa deuxième manifestation dans l'année civile.
- **Di** que ces mesures prendront effet le premier janvier 2018

Document certifié conforme

Fait et délibéré à Valencogne le 24/11/2017

Le Maire,
Julien VENTURA